

AMAP Label et La Blette

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration

- Jeudi 2 avril 2009 -

Participants : Yolande, Nadia, Alain, Laetitia, Bernard, Arnaud, Christelle, Jérôme, Mireille, Fabien, Murielle.

Ordre du jour

Diffusion de l'info.....	1
Suivi de la distribution.....	1
Limitation du nombre d'adhérents.....	2
Productions à venir.....	2
Calendrier.....	2
Absence.....	2
Déclaration en préfecture.....	2
Les sous !.....	2
Modalités de prise de décisions et représentativité.....	2
Logo.....	3
Site internet.....	3
Commission animation, « convivialité ».....	3
Relevé de décisions, répartition des tâches.....	3

Diffusion de l'info

- les infos exceptionnelles, les évènements sont envoyés par mél (liste de diffusion) + site
- les infos régulières sont envoyées à tous la première fois, puis mises sur le site ou proposées à l'inscription aux adhérents (feuille d'info Maison de l'écologie, Alliance, etc.)

Décision : création de la liste d'adhérents « adherents_lablette »

Suivi de la distribution

Préparer panier à l'avance ou pas ? C'est une question. On y gagne en logistique mais on y perd en convivialité...

Il y a eu des problèmes de quantité plusieurs fois (les 12 deniers paniers n'ont pas eu de poireaux par exemple). Ceux de la distribution doivent noter le détail des paniers distribués et « les incidents » et faire un petit compte-rendu. Créer une fiche type.

Comment ça se passe actuellement ? :

Le jeudi, Nadia va à la maison de l'écologie, récupère les éléments pour savoir ce qui s'est passé, Yolande renvoie la liste des adhérents pour savoir s'il y a des nouveaux, le vendredi Nadia envoie au responsable de distribution de la semaine d'après la liste des distribution avec le planning des semaines suivantes pour qu'il soit proposé aux AMAPiens.

Il faut que la liste soit sur place.

Proposition : la liste est envoyée aux personnes chargées de la distribution ET à la Maison de l'écologie en sécurité.

Il faut faire un retour critique et constructif aux producteurs sur les incidents ou remarques des AMAPiens.

Concernant les « suppléments » achetés sur place (oeufs...), cela ne doit pas se faire, car sur

l'AMAP il ne devrait pas y avoir d'argent.

Décision : en conformité avec l'esprit et la charte AMAP, il ne doit pas y avoir d'achat de compléments ou d'excédents lors de la distribution (pas de circulation d'argent, pas de transaction directe). Il ne doit pas y avoir d'oeufs en compensation du manque de légumes.

Pour l'instant, tant que les oeufs ne sont pas en AB, il n'y a pas de contrat spécifique (légumes + oeufs), à voir l'année prochaine.

Limitation du nombre d'adhérents

53 adhérents actuellement.

Les producteurs souhaiteraient 70, nous 60...

Décision : pour cette saison on reste à 60.

Productions à venir

Les producteurs peuvent dire 1 semaine à l'avance ce qu'il va y avoir, sans détail. Ils ne peuvent pas se projeter plus avant et de manière plus certaine pour l'instant.

Décision : le CA prend contact pour arrêter une date pour discuter de cela avec eux. RDV sur la Croix-Rousse, un mercredi après la distribution : le 15 avril 2009 ou le 22. Il s'agira également de définir la date de la visite de l'exploitation ce jour-là.

Calendrier

Réunions du CA le jeudi 11 juin à 20h et le jeudi 3 septembre à 20h (dans un parc ?).

Absence...

Nadia passe le relais à Laetitia pour la distribution du 15 avril.

Déclaration en préfecture

Arnaud a eu quelques difficultés avec la préfecture (il manquait des éléments, des dates, etc.). Après plusieurs allers-retours, le dossier devrait aboutir rapidement en avril.

Les sous !

Yolande a fait le tour de plusieurs banques, le Crédit Coopératif c'est bien pour les associations, mais ça a un coût et c'est avenue de Saxe... Crédit Mutuel, 3 euros pour la banque en ligne.

La situation actuelle : 783 euros dont 306 pour Alliance et 25 pour la Maison de l'écologie, déclaration en préfecture 43 euros. Il reste 409 euros.

Le CA décide d'opter pour le Crédit Mutuel sans l'option internet. Yolande est mandatée pour poursuivre les démarches d'ouverture de compte.

Modalités de prise de décisions et représentativité

Il y a 3 niveaux d'échanges : pour info (cela ne nécessite pas de réponse), pour avis (l'avis de chacun est sollicité mais non indispensable, il peut y avoir une échéance), pour décision (l'avis de tous est nécessaire, il y a une échéance stricte, cela correspond en quelque sorte à un vote par correspondance).

La représentativité pour des événements important doit être décidée officiellement par le CA (exemple, démarches administratives, mandat pour représentation, etc.).

Il est souhaitable de le mettre de manière explicite dans les messages (en en-tête voire dans l'objet du message).

